

VIDÉO SURVEILLANCE, le point crucial : la MAÎTRISE du CÂBLAGE et de la BANDE PASSANTE du réseau.



Pour la cohérence des nouvelles installations de vidéo surveillance, une technologie avancée, adaptée et évolutive est indispensable pour que celles-ci ne risquent pas de devenir obsolètes par la promulgation d'un nouveau décret rehaussant le seuil actuel de qualité. Explication d'un expert.

Bujar MAREVCI
Président de
RJ45 Technologies

Pouvez-vous présenter RJ45 ?

Bujar Marevci : RJ45 est une entreprise dont le métier initial est le câblage et la construction de réseaux informatique et ce depuis plus de 15 ans. En associant une marque forte à un véritable savoir-faire notre PME a su obtenir la confiance de ses partenaires. C'est ce cœur de métier incontournable qui nous a permis de développer naturellement et sur des bases solides notre compétence en matière de vidéosurveillance. Malheureusement force est de constater qu'une multitude d'acteurs (fabricants, installateurs...) se sont engouffrés dans cette activité sans en posséder une véritable expertise. A ce titre, l'arrêté du 3 août 2007 du ministère de l'Intérieur portant définition des normes techniques des systèmes de vidéosurveillance a défini les caractéristiques des installations permettant aux acquéreurs d'y voir plus clair. Toutefois, ces définitions restent cantonnées aux résolutions graphiques de la vidéo-surveillance analogique.

Dans ce cas que préconise RJ45 ?

B. M. : L'évolution des produits et l'obsolescence des produits analogiques nous obligent à passer aux solutions sur IP et ce pour plusieurs raisons :

- La résolution de 704 x 576 pixels est une contrainte légale minimum mais nos clients souhaitent d'hors et déjà bénéficier d'une technologie avancée avec des résolutions de 1920 x 1080 "Full HD" voir plus afin d'inscrire leurs investissements dans la durée.
- La fluidité : il est possible de passer

désormais à 30 images par secondes (IPS) en Full HD

- L'augmentation des besoins et du nombre de caméras rend indispensable l'analyse d'images pour générer les alarmes selon le scénario prévu.

Quelles sont les contraintes que rencontre l'installateur pour passer une vidéo-surveillance sous IP ?

B. M. : La maîtrise du câblage et du réseau est un point crucial. RJ45 forte de son expertise dans ce domaine installe des solutions ; cuivre (40 Gb/s), Fibre optique et radio fiables à 99,999%.



L'augmentation des besoins et du nombre de caméras rend indispensable l'analyse d'images pour générer les alarmes selon le scénario prévu.



L'augmentation du nombre de caméras et de leur définition n'interfèrent-elles pas sur la bande passante ainsi que l'espace disque nécessaire et la stabilité du réseau ?

B. M. : Dans la plupart des cas, effectivement oui, mais nous avons une solution qui permet de passer à 30 IPS en Full HD avec seulement 2 Mb/s mais cela se retrouve aussi dans l'espace disque nécessaire. Ces performances sont environ 10 fois

supérieures à la moyenne et 20 fois supérieures à certaines caméras megapixel rencontrée sur le marché. Le logiciel que nous utilisons est d'une stabilité et d'une fiabilité exemplaire d'ailleurs il a été déployé pour un seul client pour gérer 175 000 caméras sur une seule ville (non, ce n'est pas Londres).

Concernant la gestion des alarmes et l'analyse d'images, qu'êtes-vous en mesure de proposer à vos clients à ce jour ?

B. M. : Il est inconcevable de continuer à demander à une personne positionnée face à 30 ou 40 écrans, intégrant chacun plusieurs caméras de déceler des situations anormales. Nous considérons que les fonctionnaires et opérateurs de surveillances doivent se concentrer sur les l'essentiel ; c'est-à-dire les alarmes générées par le système informatique et se cantonner à 2 ou 3 écrans maximum.

Pensez-vous que l'Arrêté du 03 août 2007 définit des normes suffisantes ?

B. M. : L'arrêté a le mérite de préciser un seuil de caractéristiques minimum. En fonction de la taille des sites à équiper l'investissement peut-être important aussi RJ45 souhaite accompagner ses partenaires sur le long terme par une technologie avancée, adaptée et évolutive qui ne risque pas de devenir obsolète par la promulgation d'un nouveau décret rehaussant le seuil actuel.